



Demandeurs d'emploi et contrats aidés dans les quartiers de la politique de la ville

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les demandeurs d'emploi sont plus nombreux et plus éloignés du marché du travail que dans le reste des agglomérations. Les habitants de ces quartiers constituent un public cible des contrats aidés. Les femmes et les jeunes en bénéficient plus particulièrement, notamment des emplois d'avenir pour les moins de 26 ans. Accéder à des métiers en adéquation avec leur niveau de qualification est également plus difficile pour les habitants des QPV.

Hélène Chesnel, Antoine Le Graët, Insee

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les difficultés d'accès à l'emploi sont plus marquées que dans les agglomérations où ils s'insèrent. Dans les Pays de la Loire, 51 % des habitants des QPV âgés de 15 à 64 ans sont sans emploi (*définitions et sources*), soit 14 points de plus que dans le reste des agglomérations englobantes. Le développement de l'activité économique et de l'emploi est un des piliers des contrats de ville qui synthétisent les actions en faveur des QPV. Les objectifs sont notamment de faciliter l'insertion sur le marché du travail et l'accès à la formation et de favoriser la création d'entreprises. Les contrats aidés sont un des leviers pour rapprocher les personnes sans emploi du monde du travail.

Des demandeurs d'emploi plus éloignés du marché du travail dans les QPV

Dans les Pays de la Loire, en 2016, 34 200 habitants des QPV sont inscrits à Pôle emploi et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C) en moyenne chaque mois (*définitions et sources*). Ils représentent 23 % des demandeurs d'emploi des 11 unités urbaines englobantes alors que seulement 10 % des personnes de 15 à 64 ans résident dans les QPV.

Les demandeurs d'emploi des QPV sont plus éloignés du marché du travail : 52 % ne perçoivent aucune indemnisation chômage (allocation d'aide au retour à l'emploi ou allocation de solidarité spécifique), contre 38 % dans le reste des agglomérations, sans doute en raison d'une durée de travail trop faible les années antérieures. Ils bénéficient deux fois plus souvent du revenu de solidarité active (34 % des demandeurs d'emploi des QPV) et travaillent moins souvent au cours du mois (32 % de demandeurs d'emploi en activité réduite – catégories B et C – contre 41 % ailleurs).

Les contrats aidés visent à faciliter l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Les habitants des QPV constituent un public cible. En 2015, dans les Pays de la Loire, 1 480 contrats aidés (contrats uniques d'insertion – CUI – et emplois d'avenir) ont été signés par des habitants des QPV, soit 23 % des contrats aidés signés dans les 11 unités urbaines englobantes les QPV (*figure 1*).

1 500 contrats aidés signés par des habitants des QPV en 2015

Nombre et répartition des contrats aidés signés en 2015 selon le lieu de résidence

| | Contrats signés dans les unités urbaines englobantes | | |
|--|--|--------------|-----------|
| | Ensemble (en nombre) | dans les QPV | |
| | | (en nombre) | (en %) |
| Secteur non marchand | | | |
| Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) | 3 737 | 715 | 19 |
| Emploi d'avenir | 1 020 | 394 | 39 |
| Secteur marchand | | | |
| Contrat initiative emploi (CUI-CIE) | 1 495 | 314 | 21 |
| Emploi d'avenir | 238 | 56 | 24 |
| Ensemble des contrats aidés | 6 490 | 1 479 | 23 |

Champ : 11 unités urbaines englobantes des Pays de la Loire.

Source : Agence des services de paiement (ASP), base 2015, traitement Dares-Insee.

Des difficultés accrues pour les femmes

Dans les QPV ligériens, 55 % des femmes de 15 à 64 ans n'ont pas d'emploi en 2010, soit 8 points de plus que les hommes. Cet écart est plus important que dans l'ensemble des 11 agglomérations (2 points d'écart supplémentaires entre les deux sexes). Les femmes sont plus souvent inactives dans les QPV : au niveau national, 48 % sont inactives, contre 32 % dans les unités urbaines englobantes. L'écart avec les

hommes est plus prononcé dans les QPV, en lien avec une plus forte présence de femmes au foyer (*pour en savoir plus*). Cet éloignement du marché du travail explique en partie que les femmes soient sous-représentées parmi les demandeurs d'emploi dans les QPV en 2016 : 49 % des demandeurs d'emploi dans les QPV sont des femmes alors qu'elles constituent 53 % de la population âgée de 15 à 64 ans. Au contraire, il n'y a pas d'écart dans le reste des agglomérations englobantes.

Les deux tiers des contrats aidés sont signés par des femmes, dans les QPV comme dans le reste des agglomérations englobantes, notamment parce qu'ils concernent plus souvent des secteurs plus féminisés. Cela est particulièrement vrai dans le secteur non marchand, pour les CUI-CAE comme pour les emplois d'avenir (respectivement 75 % et 56 % de femmes, dans et hors des QPV). Dans le secteur marchand, les CUI-CIE sont cependant moins souvent signés par des femmes dans les QPV que dans le reste des unités urbaines englobantes (respectivement 46 % et 51 %).

Dans les QPV, 44 % des contrats aidés bénéficient aux jeunes

Les difficultés d'accès à l'emploi et le chômage sont particulièrement marqués chez les jeunes. Au niveau national, 36 % des moins de 30 ans des QPV ne sont ni en emploi ni en formation, contre 17 % dans l'ensemble des unités urbaines englobantes. Les jeunes sont cependant sous-représentés parmi les demandeurs d'emploi en 2016 : 13 % des personnes inscrites à Pôle emploi ont moins de 25 ans dans les QPV alors qu'ils représentent 23 % des personnes en âge de travailler. Les jeunes sont moins incités à s'inscrire à Pôle emploi. Ils sont souvent non indemnisables et certains sont accompagnés par les missions locales.

Les contrats aidés ciblent particulièrement les jeunes : 44 % des contrats aidés signés en 2015 par des habitants des QPV bénéficient à des jeunes de moins de 26 ans. Cette proportion est plus faible hors QPV (29 %), notamment parce que les emplois d'avenir, qui sont réservés aux jeunes, sont surreprésentés dans les QPV. Pour 2015, un objectif national vise 30 % d'embauches en emploi d'avenir signées par des résidents des QPV. Par ailleurs, les conditions de diplôme sont assouplies dans les QPV.

À niveau de formation égal, des emplois recherchés moins qualifiés dans les QPV

Le niveau de diplôme des habitants des QPV est plus faible que dans le reste des agglomérations. C'est également le cas des demandeurs d'emploi : dans les QPV, 66 % d'entre eux n'ont pas le baccalauréat contre 46 % dans le reste des agglomérations. Par conséquent, ils recherchent plus souvent des emplois non qualifiés : 31 % recherchent un emploi non qualifié (ouvriers ou employés) contre 19 % dans les autres quartiers. En revanche, ils sont trois fois moins nombreux à chercher un emploi de cadre dans les QPV.

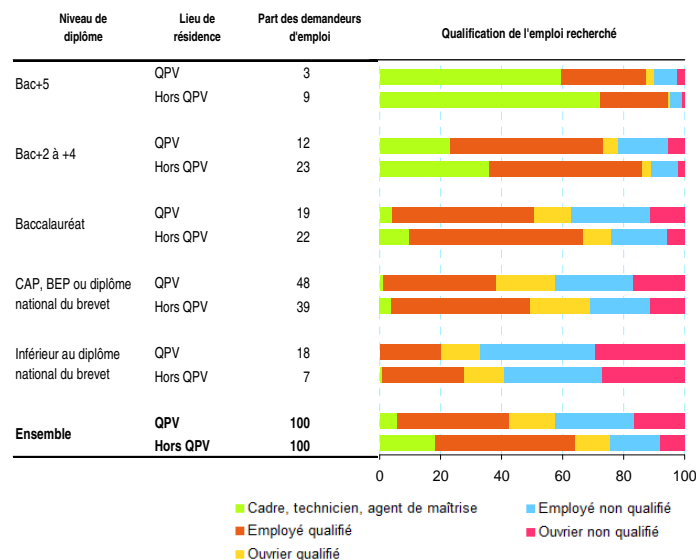
Par ailleurs, à diplôme équivalent, les actifs des QPV occupent ou recherchent en moyenne des emplois moins qualifiés. Des études nationales montrent que les diplômés occupent moins souvent un emploi de cadre lorsqu'ils résident dans un QPV. Dans les Pays de la Loire, à niveau de formation égal, les demandeurs d'emploi recherchent des métiers moins qualifiés lorsqu'ils habitent dans un QPV que dans le reste des agglomérations comportant des QPV (*figure 2*). Par exemple, concernant les titulaires d'au moins un bac+5, 59 % de demandeurs d'emploi vivant en QPV

recherchent un emploi de niveau cadre, technicien ou agent de maîtrise contre 72 % dans le reste des agglomérations.

Pour tenir compte de cette difficulté spécifique aux QPV, les emplois d'avenir y sont ouverts aux jeunes diplômés, alors qu'ils sont réservés aux non diplômés ailleurs. Les jeunes ayant au moins un bac+2 représentent 14 % des bénéficiaires d'un emploi d'avenir dans les QPV. ■

2 Des demandeurs d'emploi moins qualifiés dans les QPV

Niveau de diplôme des demandeurs d'emploi et qualification de l'emploi recherché selon le lieu de résidence (en %)



Champ : 11 unités urbaines englobantes des Pays de la Loire.
Sources : Pôle Emploi-Dares, Nostra 2016.

Définitions et sources

Les **unités urbaines englobantes** sont les 11 unités urbaines des Pays de la Loire comprenant au moins un QPV : Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire, Laval, Cholet, La Roche-sur-Yon, Saumur, Fontenay-le-Comte, Sablé-sur-Sarthe, Châteaubriant.

Le **fichier des demandeurs d'emploi (base Nostra)** est une base mensuelle portant sur les personnes inscrites à Pôle emploi. Le champ de l'étude correspond aux **demandeurs d'emploi** tenus de rechercher un emploi (sans emploi pour la catégorie A ou ayant travaillé pour les B et C), inscrits en fin de mois en 2016.

La **base de l'agence des services de paiement (ASP)** permet d'analyser les contrats aidés signés en 2015. Il s'agit des emplois d'avenir et des contrats uniques d'insertion : contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le secteur non marchand (CUI-CAE) et contrat initiative emploi dans le secteur marchand (CUI-CIE).

La part des personnes de 15 à 64 ans sans emploi est estimée à partir du **recensement de la population** de 2010. Par ailleurs, les résultats nationaux sont issus de l'**enquête emploi** de 2014.

Cette publication s'inscrit dans un ensemble d'études sur les QPV. Coordinées par le Sgar et l'Insee, elles associent la Dreal, la Direccte, la DRDJSCS, le Rectorat, Pôle emploi, l'ARS, les DDT(M), les préfectures de département et le Commissariat général à l'égalité des territoires. Laurence Artaud-David, Éric Craipeau, Laure-Clémence Porcherel, Yann Sicamois (Direccte), Josette Barraud et Vincent Ragot (Pôle emploi) ont particulièrement contribué à enrichir cette analyse.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire
Mars 2017

Pour en savoir plus :

- Chesnel H. *et al.*, *Les quartiers de la politique de la ville au sein de leur agglomération*, Insee Dossier Pays de la Loire n° 3, mars 2017.
- Chesnel H. et Legendre D., *Quartiers de la politique de la ville : cinq profils avec des enjeux spécifiques*, Insee Analyses Pays de la Loire, n° 41, décembre 2016.
- Rapport annuel 2015 de l'Observatoire national de la politique de la ville.
- Lagarde N., *Les contrats aidés dans les zones urbaines sensibles en 2014*, Dares Résultats, n° 45, septembre 2016.